

**Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) du 9 avril 2024  
Compte-rendu des travaux**

**Séance marathon de 9h pour un ordre du jour qui comportait 12 points  
et par conséquent un compte-rendu qui vous demande un peu plus de temps de lecture !**

**Suites données aux délibérations de la FSSSCT de février - Procès  
verbaux - Budget :**

Suite aux délibérations des représentant·es en Formation Spécialisée de février, la direction nous a enfin fourni un tableau de suivi des engagements depuis 2023 et a accepté de communiquer toutes les fiches de signalements quelle que soit l'origine du conflit (usager-agent·e ou agent·e-agent·e) alors que l'outil Signa@IFip ne le prévoit pas.



En effet, il est important pour la Formation Spécialisée de jouer son rôle en matière d'analyse des risques professionnels et de prévention.

Par ailleurs, nous avons été très surpris par la rédaction allégée des procès-verbaux des instances qui se sont déroulées depuis le début de l'année. Les interventions des représentant·es des personnels sont dorénavant très résumées voire édulcorées et ne sont plus identifiées par syndicat.

Après avoir imposé un règlement intérieur des instances minimaliste, la DGFIP a décidé unilatéralement de «simplifier» la retranscription des interventions des différentes délégations. Dans la région, l'application de cette mesure n'a pas été suivie par toutes les directions ! Comme quoi !

Du fait des récentes restrictions budgétaires, il nous a été indiqué que le budget formation n'était pas assuré pour le second semestre. De ce fait, le suivi budgétaire fait l'objet d'une vigilance accrue. Par ailleurs, il va être très difficile d'éviter d'avoir recours aux marchés publics régionaux et nationaux, quand bien même la qualité des matériels serait moindre !

**La santé est non négociable comme tout le monde le sait !!**

Concernant le budget de la FSSSCT : Solidaires Finances Publiques s'interroge, du fait des restrictions budgétaires, du reversement de la réserve à l'ensemble des directions pour leur FSSSCT au dernier trimestre 2024. Celle-ci était déjà passée de 6 à 9 % avant même les annonces d'économies, on peut donc être légitimement inquiet sur son avenir.

Plusieurs actions seront financées à partir du budget de la FSSSCT en matière :

- isolation phonique de bureaux (PCRP, DAJC) pour environ 3 800 €
- achat de sacoches, sacs pour ordinateurs portables pour environ 822 €
- gilets et housses de protection pour sacs à dos «haute visibilité» pour les adeptes des trajets en vélo pour environ 4 000 €.

PS : Rappelons que tous les aménagements matériels préconisés par le médecin du travail sont financés totalement par le budget de la FSSSCT.



## Suivi du Plan de Prévention (PAP) 2023 :

Différents sujets ont été plus particulièrement abordés :

**Un point d'étape** sur la mise en place des mesures de prévention identifiées par la direction pour 2023 a été présenté. Grande première ! Faut-il y voir une conséquence du départ de la présidente sortante ?!

Un bémol néanmoins, sur les mesures prises pour lutter contre les Risques Psycho Sociaux et organisationnels. Aucune des remarques faites par la FS sur le PAP lors de sa présentation en décembre 2023 n'ont été prises en compte. Même si la formation des responsables de services est un élément important, aucune approche des facteurs de ces risques n'est envisagée. Quelles actions concrètes en direction des agent-es en matière de manque d'autonomie, de pression temporelle, du sentiment de ne pas pouvoir réaliser un travail de qualité ?

Sur les formations des cadres encadrant-es, Solidaires Finances Publiques a demandé un bilan quantitatif. L'évolution du travail et sa réalisation au sein des différents services devrait de notre point de vue conduire à développer les formations et les groupes de pairs pour y faire face.

**Concernant le Télétravail**, plutôt que de répondre positivement aux représentant-es de la FS qui souhaitaient relancer le groupe de travail (GT) sur

le sujet, la direction a fait le choix d'évoquer plutôt le sujet lors du dialogue de gestion des responsables de service et de l'évaluation professionnelle des agent-es.

Cette décision ne peut remplacer un débat collectif sur le télétravail au sein des services. Un bilan est nécessaire afin d'interroger les pratiques et d'améliorer l'organisation du travail en mode hybride.

La direction est en attente de consignes nationales qui du point de vue de Solidaires Finances publiques tardent à venir !

En outre, pourquoi attendre des consignes «d'en haut» alors que les situations de travail réel sont propres à chaque direction, chaque service selon son environnement économique et social ?

Pour Solidaires Finances Publiques, il ne faudra pas hésiter à évoquer les difficultés d'organisation dues au télétravail lors de la campagne de recensement des risques professionnels (DUERP).

**Concernant les formations** évacuation incendie, 100 % des agents ne pourront pas être formés.

Toujours est-il qu'une ou deux sessions de rattrapage seront prévues sur Cambronne et l'inscription se fera sur sem@for.

Quant aux nouvelles et nouveaux arrivant-es, cette question de sécurité sera abordée par les responsables de service lors de leur installation.

## Formations 2024 :

### Campagne de recensement des risques professionnels 2024

Les représentant-es des personnels avaient souhaité mettre ce sujet à l'ordre du jour afin de faire un point d'étape sur le déploiement à la DRFIP 44 du nouvel applicatif de recensement des risques professionnels et ses conséquences sur le calendrier. Bien qu'initialement peu enthousiaste à l'idée d'aborder ce sujet, la direction a fini par reconnaître qu'elle avait des informations à communiquer !

### La campagne nationale est enfin lancée à la DGFIP !

Cette dernière a fait le choix de maintenir une campagne avec un calendrier afin de «sanctuariser» l'exercice alors que l'outil permet un recensement au fil de l'eau sur l'année.

Si on peut reconnaître l'utilité de l'idée de campagne dédiée, son lancement tardif cette année va percuter la campagne d'impôt sur le revenu pour certains services.

L'exercice étant de plus en plus considéré comme une contrainte, cela ne va pas renforcer son attractivité !

La direction assure faire acte de pédagogie auprès des encadrant-es sur le sujet.

Pour le 44 : «la phase d'initialisation» par l'assistante de prévention est terminée (arborescence et habilitations des responsables de service). Ce nouvel outil renforce son rôle dans un certain nombre d'étapes : validation des remontées des services, habilitations des responsables de service, des représentant-es. en FS ...

Il faut désormais que les responsables de service soient formés à l'outil avant de procéder à l'analyse et au recensement collectifs des risques professionnels.

Autre nouveauté : seulement 4 familles de risques :

- organisation du travail
- activité professionnelle
- environnement de travail
- autres risques, cet item ne devant pas devenir la case fourre-tout histoire de se débarrasser du sujet rapidement !

Quant à la cotation des risques, ils ne sont plus que 3, celui sur la probabilité de réalisation du risque étant supprimé.

Rappelons ici, que la description précise des situations d'exposition est primordiale pour permettre des mesures de prévention pertinentes.

**Pour Solidaires Finances publiques, il est important que les services puissent être accompagnés dans cette démarche mais les moyens alloués aux directions locales sur ce sujet ne sont pas à la hauteur des enjeux .**



## Registres SST et Fiches de signalement

### Sur les fiches de signalements «papier» et sign@LFip :

Celles-ci concernaient principalement des conflits avec les usagers.

Le recours au nouvel outil ne change en rien le temps nécessaire au recueil à l'analyse des faits qui doivent être réalisés par l'assistante de prévention et direction.

L'outil est un outil de recensement et de suivi des signalements, il permettra également d'affiner leur analyse en permettant des requêtes par service.

Les réponses différenciées apportées jusqu'à présent selon situations s'intègrent aux nouvelles mesures issues des groupes travail nationaux sur la sécurité des agent-es et plus particulièrement celles et ceux en charge de l'accueil et du contrôle fiscal (ex : Formation gestion des situations conflictuelles, équipements et mesures sur les procédures pour les vérificatrices, vérificateurs, de même pour les géomètres et les huissiers).

Tout en condamnant légitimement toute agression à l'encontre des agent-es de la DGFIP et sans contester la nécessité de rechercher et de mettre en place des mesures de protection et de sécurité, Solidaires Finances publiques s'interroge néanmoins sur les effets sur l'opinion de certains propos de responsables politiques à l'égard des fonctionnaires en général et de celles et ceux en charge du contrôle fiscal plus particulièrement.

[Lien vers la rubrique dédiée de Solidaires Finances publiques à la protection des agent-es](#)



et  
la

les  
de

### Registre SST du CGR :

La direction a présenté sa réponse aux différents problèmes soulevés par les agent-es du Centre de Gestion des Retraites de Nantes (CGR) dans leur registre de décembre 2023.

Au-delà des difficultés pointées dans ce registre propre à l'organisation et à l'encadrement du service, pour Solidaires Finances Publiques on retrouve malheureusement certaines constantes !

- **Rédiger un registre santé sécurité au travail argumenté et factuel est toujours utile et bénéfique pour dénoncer des conditions de travail dégradées et leurs effets sur la cohésion du collectif de travail comme sur la santé des agent-es et oblige la direction à se saisir des problèmes.**
- **Pour preuve, l'adaptation du tutorat préconisée par la direction. Au vu de la présence importante d'agent-es à former sur de nombreux sujets, la pratique de confier aux tutrices et tuteurs la tâche de former tout le monde sur tout complique la gestion de la formation dans ce service. Aussi, il a été décidé que les agent-es «à l'aise» sur des points précis pourraient venir en soutien de leurs collègues récemment arrivés.**

Si pour Solidaires Finances publiques, cette évolution peut être positive, il faut néanmoins qu'elle ne mette pas en difficulté les agent-es concerné.es.

Le volontariat est normalement un principe de base en matière de tutorat y compris pour des missions très ponctuelles.

- **Si les conditions de fusion sont mal évaluées (état des bases et/ou des dossiers transférés, retard antérieur, ratio charges/emplois déséquilibré,...) elles ont des conséquences sur le long terme pour le nouveau service. Le CGR n'y déroge pas : avec les difficultés nées de la récupération des 3 différentes bases (Fort de France, Ajaccio et Paris) avec un sous dimensionnement en effectifs notamment à la comptabilité, l'arrivée d'agent-es à former totalement (Châteaubriant) ont fragilisé le service dès sa constitution.**
- **Il serait nécessaire de développer en parallèle de la création d'un service un accompagnement de type «médiation de projet» pour accompagner tout au long de leur montée en puissance les services créés en regroupant des agent-es d'horizon et de parcours de formation divers.**

Cela permettrait à mesure du développement du service d'épauler les responsables de service, de créer de la cohésion en mettant en discussion les différentes pratiques pour mieux réguler les situations de tensions qu'elles proviennent du travail ou non.

- **D'arrêter d'affirmer que « tout va bien se passer » en matière de nouveaux applicatifs alors que la réalité nous démontre le contraire tous les jours ! Le nouvel applicatif OCAPI ne déroge pas à la règle.**

Prévu pour être opérationnel au 1er janvier puis avril puis courant 2023 et après quelques perturbations dans le paiement des récompenses (médailles militaires, légion d'honneur et retraite du combattant), le paiement de l'ensemble des pensions et retraite se fait attendre.

La DRFIP est toujours dans l'attente de cette annonce par le Service des Retraites de l'État. Espérons que tout se passera bien pour le paiement des 4 millions de pensions ! (cf article de notre journal l'Unité du 18/07/2023) pour les pensionné-es mais aussi pour les agent-es qui devront assurer aussi la gestion de la fusion des 3 bases d'origine !!!

Par ailleurs, la direction a assuré le maintien du CGR sur les 2 sites actuels.

## Point d'étape et perspectives d'évolution des SIE et SIP nantais

Ce point à l'ordre du jour était à la demande des élu·es de l'instance.

### Concernant les SIE nantais :

#### *Pour la direction :*

Il y a bien l'idée d'une fusion des SIE nantais mais rien d'abouti pour le moment ; d'ailleurs aucun groupe de travail sur ce sujet ne s'est tenu. Néanmoins, cela pourrait constituer une solution pour « sécuriser » certaines missions comme le recouvrement et la comptabilité.

En conclusion : Pas de réflexion aboutie, Pas de calendrier, Pas de sujet immobilier.

Pour prendre corps, le projet devra être validé par la ou le futur numéro un de la DRFIP en accord avec la Direction Générale.

S'il y a fusion, il y aura un Comité Social d'Administration (CSA) pour « acter » cette restructuration

#### *Pour Solidaires Finances publiques :*

Si rien n'est abouti, c'est d'autant plus l'occasion de se mettre d'accord sur une méthode permettant de s'y préparer le plus en amont possible comme le préconise le guide ministériel sur les projets importants plutôt que d'être mis devant le fait accompli comme par le passé.

C'est autant de marges de manœuvre pour envisager la transformation et l'organisation des situations de travail, de prendre le temps de concevoir une nouvelle organisation avec les responsables de service, les agent·es et les préventeurs.



Une restructuration, une fusion ne devrait constituer en un simple copier/coller mais bien être l'occasion de co-construire une nouvelle organisation d'avantage respectueuse des agent·es et de leur travail.

D'autant que les SIE nantais ont dû adopter

une nouvelle organisation du fait du départ de certaines missions à l'antenne de Fontenay-le-Comte, faire face à l'arrivée de nouveaux agent·es, au départ d'autres expérimentés et devront s'adapter prochainement à l'accueil téléphonique de leurs redevables par le Centre de Contacts de Carpentras

L'essentiel n'est pas dans la présentation d'une fiche « d'impact » bien léchée en CSA mais bien dans toutes les discussions en amont sur l'opportunité, la faisabilité du projet, l'organisation et les conditions de travail sans oublier l'importance de la place des agent·es dans ces débats.

Concernant « la sécurisation de la comptabilité », c'était déjà un sujet il y a 30 ans !

### Concernant les SIP :

#### *Pour la direction :*

La direction confirme enfin aux organisations syndicales la tenue de plusieurs groupes (GT) de travail sur le thème du « SIP de demain » suite à la note nationale de mai 2023 : accueil, contrôle et organisation interne.

Une phase d'analyse doit s'ouvrir à partir des remontées des GT tout en tenant compte des spécificités des différents SIP du département.

Par ailleurs, l'accueil doit être compris dans sa globalité en termes de services (SIP, France Services) et de canaux.

#### *Pour Solidaires Finances publiques :*

Pour Solidaires Finances Publiques la mise en place de la nouvelle organisation des SIP (qui rappelle étrangement celle d'il y a quelques années !!!) ne doit pas se faire sans tenir compte du départ du recouvrement forcé au PRS. Inutile de mettre en place une organisation qui serait rapidement dépassée. Il serait plus judicieux de prendre le temps de former davantage d'agent·es sur les différents types de recouvrement, le contrôle mais aussi sur l'accueil.

Il est indispensable de renforcer la formation afin que les agent·es ne se retrouvent pas en difficultés d'autant que certain·es ont déjà dû faire face à une succession de restructurations/déménagements/changements d'équipe et de suppressions d'emplois.

Il ne faut pas oublier également d'intégrer à la réflexion l'impact du télétravail sur la mission d'accueil.

## Comptes-rendus des visites réalisées par la FSSSCT :

Les prérogatives des représentant·es de la FS leur laissent la possibilité de faire des visites de services. En 2023, étaient au programme la visite de l'Accueil Jules Verne et celles du SDIF sur Nantes et St-Nazaire.

La délégation de la FS comprend généralement l'assistante de prévention, la médecin du travail, une ou un représentant par organisation syndicale, une ou un représentant du président de la FS et le responsable de service.

À l'issue de la visite, les représentant·es des personnels rédigent un compte-rendu et formulent des préconisations lesquels sont examinés en instance.

## Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF)

1) Peu de commentaires sur les remontées des agent-es et les préconisations proprement dites, néanmoins la direction a apporté les précisions suivantes :

- elle est bien consciente des difficultés de 2023 dues aux problèmes majeurs informatiques,
- elle indique avoir apporté un soutien important en matière d'EDR et ce sur les 2 sites,
- de tenir compte du problème des emplois et des effectifs à l'occasion des mouvements de mutation,
- qu'un plan d'action national avec des moyens nouveaux sur les applicatifs va être mis en place prochainement, une communication en ce sens sera faite auprès des agent-es comme sur les améliorations réalisées suite aux dysfonctionnements,
- que des consignes sur les taxes d'urbanisme données par le bureau métier très récemment doivent être examinées et communiquées aux agent-es
- de nouvelles formations seront organisées sur ces taxes
- que la communication en direction des usagers va être améliorée notamment en direction des grands propriétaires,
- et qu'une réflexion était engagée sur la résolution des très nombreux e-contacts qui demeurent malgré le travail des agent-es,
- qu'un courrier a été adressé en mars aux collectivités afin de les assurer du maintien de leurs recettes et que les agent-es en charge des CCID avaient reçu un certain nombre d'éléments de langage.

2) Au-delà de la situation du 44, pour Solidaires Finances publiques, les errements d'une politique de dématérialisation à tout prix s'illustrent parfaitement en ce qui concerne la mission foncière et GMBI.

Des applicatifs non aboutis et/ou dysfonctionnant avec des visions différenciées agent/usagers, en passant par une mauvaise communication nationale sur le sujet, la concomitance avec la campagne IR et « la relance piscines », une explosion des sollicitations des usagers, un transfert des taxes d'urbanisme hasardeuse sans vraiment d'effectifs, une formation sans base école, une prime à certains et pas à d'autres, une information des personnels quasi inexistante, le

refus de prendre en compte les alertes des spécialistes de la mission sans parler de celles des organisations syndicales, ... etc.

Le tout faisant suite à de nombreuses suppressions d'emplois dans les SIP les SDIF sans oublier le mal être des géomètres.

Comment peut-on s'y prendre aussi mal encore aujourd'hui ?

Ne pas pouvoir répondre à l'usager et en subir souvent l'agressivité en retour, être dans l'impossibilité de faire un travail de qualité, chercher le sens d'une amélioration du service à rendre au travers d'outils qui ne fonctionnent pas ou mal, etc... la liste n'est pas exhaustive. En conclusion, devoir accepter de travailler continuellement en mode dégradé ne devrait pas être le lot des agent-es, responsables de service compris. Le SDIF du 44 n'y échappe malheureusement pas.

Pour Solidaires Finances Publiques, il est essentiel de prendre soin de l'ensemble de ces équipes d'un point de vue métier-ne plus les laisser dans l'expectative- et du point de vue de la santé mentale.

Rappelons ici l'obligation de l'employeur de prendre toutes les mesures pour garantir la santé physique et psychique des agent-es.

Pour Solidaires Finances publiques, s'illustre à cette occasion, la non prise en compte des conséquences d'une réforme mal ficelée sur le quotidien et la santé des agent-es. Dans une administration dite moderne, elles et ils ne devraient pas être la variable d'ajustement de réformes mal conçues !

(retrouvez notre compte-rendu du GT national du 7/02/2024)

3) La médecin du travail a témoigné de ses inquiétudes sur la fatigue psychologique des agent-es et de l'encadrement malgré l'existence d'un collectif de travail soudé qui évite à chacune, chacun de décompenser.

Pour elle, la Direction Générale n'a pas bien tenu compte de l'impact de tous ces dysfonctionnements et de ses conséquences sur la santé des agent-es. Elle alerte sur la nécessité d'une prise de conscience au niveau national.

En dehors de l'écoute qu'elle ou que la psychologue de l'Action Sociale peut apporter, il est difficile d'aider concrètement les agent-es dans cette situation.

Elle fait part de la crainte des agent-es et de l'encadrement du départ de « sachant-es » qui ne pourrait qu'aggraver une situation déjà bien fragile.

## Accueil Jules Verne (AJV)

### 1) Pour la direction :

- le climat s'est amélioré,
- et la présence d'une adjointe investie dans la formation des nouveaux arrivants est un atout,
- avec le soutien des SIP, ils ont pu s'intégrer rapidement,
- La campagne IR 2024 ne devrait pas être aussi problématique que celle de 2023 !
- une nouvelle version de l'outil APRDV devrait produire des effets positifs,
- Les GT SIP sur l'accueil et la volonté de favoriser l'accueil téléphonique devra sans doute conduire à l'adaptation du protocole actuel,
- Pour elle, c'est au responsable de service de veiller aux conditions de travail !

### 2) Pour Solidaires Finances publiques :

Les points d'attention demeurent les mêmes au fil du temps : cohésion d'équipe, formation, pression temporelle importante pour gestion des rendez-vous et la préparation des dossiers, réception dans le bâtiment Cassart, gestion des horaires et des pauses, contraintes des box ...

La direction a confirmé l'intervention 1 à 2 fois par an d'une psychologue du travail afin de pouvoir évoquer les difficultés d'accueil avec les usagers et de faciliter les éventuelles régulations au sein du collectif.



## Questions immobilières :

Ce point a été mis à l'ordre du jour par les représentant·es des personnels :

Pour les 2 projets ci-après, les représentant·es en FSSSCT ont demandé la tenue de groupes de travail dédiés (Commission Immobilière) afin de pouvoir examiner les plans des nouvelles implantations et de jouer son rôle en matière de prévention.

Rappelons que le médecin du travail et l'Inspecteur Santé Sécurité au travail participent à ces commissions afin d'apporter leur expertise en matière de sécurité et d'ergonomie.

**Quand la direction comptait-elle nous informer de ses projets ? Jamais ? Si on tracte ? Si les agent·es nous alertent ? Si les agent·es résistent ?**

**Bref, si nous disons ensemble NON !**

### Projets sur Châteaubriant :

Après moult bruits de couloir suite au lancement par l'ancienne directrice de l'idée « d'accueillir » d'autres occupants dans les locaux, la « densification » des immeubles domaniaux étant l'argument du moment pour garantir leur maintien tout en permettant à l'État de faire des économies.

La direction a confirmé officiellement la venue de 2 services de l'Éducation Nationale en 2024 et 2025. A l'été 2024, arrivera un service d'inspection (IEN) et en 2025 un Centre d'informations et d'Orientation (CIO). L'activité du premier ne nécessite pas de travaux importants, le public reçu étant peu nombreux et sur rendez-vous. En revanche, l'installation d'un CIO va demander revoir les circulations du public au sein de l'immeuble afin d'en séparer les différents flux tout en intégrant celles des agent·es des deux ministères.

La révision de la zone d'accueil et la définition de zones dédiées à chaque service sont toujours à l'étude, la direction attendant des informations du rectorat. Mais déjà se confirme la création de deux entrées différenciées.

**Pour Solidaires Finances Publiques, ces arrivées de services extérieurs à la DGFIP ne doivent pas se faire au détriment des agent·es en poste sur le site. Il est important de les informer officiellement de ces arrivées et surtout de les associer à la conception de leurs futurs espaces de travail. Cette réallocation des espaces ne doit pas pour Solidaires Finances Publiques conduire à réduction des m<sup>2</sup> par agent·e par l'application de la circulaire Borne de février 2023.**

### Déménagements de certains services de la direction Quai de Versailles :

Ces derniers ont pour origine le manque de place pour le service des « Produits Divers » avec l'arrivée de nouveaux agent·es ce qui aurait entraîné une réflexion plus globale sur la fonctionnalité de certains espaces dont celui des services Compta, DFT et de la BILLI.

Les représentant·es de la FSSSCT sont dans l'attente des plans qui devraient conduire à un élargissement des espaces de travail plutôt qu'à leur réduction dicit la direction.

### Pour continuer la lecture au bureau :

- Semaine EN 4 jours
- Réforme de la Fonction Publique - la combattre dès maintenant
- Flex office, flex desk - encadrantes et encadrants attention danger
- Signature du volet 2 du protocole reconnaissance de l'engagement des personnels

